

Médiation de la Consommation

Si vous n'êtes pas parvenu à résoudre votre litige après nous avoir adressé une réclamation écrite (courrier ou courriel), datée, rappelant les circonstances qui ont donné lieu au différend et ce que vous réclamez, vous pourrez saisir le médiateur de la consommation, désigné ci-dessous, si vous avez reçu une réponse écrite négative de notre part ou pas de réponse deux mois après l'envoi de votre réclamation.

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, Armony Berthet propose un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est la MEDCONSODEV Médiation Consommation Développement. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site <https://www.medconsodev.eu/> ou par voie postale en écrivant à MED CONSO DEV, Immeuble Horizon – Esplanade de France, 3 rue J. Constant Milleret 42000 Saint-Etienne.